

La Cour constitutionnelle valide le résultat du référendum

Saisie par une coalition d'opposition contestant les résultats du référendum controversé du 17 mai sur une réforme de la Constitution, la Cour constitutionnelle du Burundi a validé jeudi la large victoire du oui à cette consultation populaire.

Le référendum s'est déroulé « conformément à la loi », a annoncé son président, Charles Ndayiragije, après avoir déclaré « non fondé » le recours en nullité de la coalition d'opposition Amizero y'Abarundi introduit une semaine plus tôt.

Les résultats communiqués par la Commission électorale, selon lesquels les Burundais ont approuvé à 73,2 % une réforme de la Constitution qui laisse notamment la possibilité au président Pierre Nkurunziza de rester en poste jusqu'en 2034, ont dès lors été confirmés.

Le nouveau texte donne par ailleurs les mains libres à M. Nkurunziza, qui concentrera désormais seul tous les leviers du pouvoir exécutif. ■